

ARRETE N° 2020/359 modifiant l'arrêté N°2019/460 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie « Ma Haie pour les Hérissons » au siège de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le Président de la Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité et de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté 2019/459 instituant une régie de recettes au siège de la Communauté de Communes à Vouziers ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 aout 2019 ;

Vu l'arrêté 2020/358 modifiant l'arrêté de régie N°2019/459 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26/06/2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Aurélien MUSU sera remplacé par Madame Juliette DEMISSY, Madame Marie CANNEAUX, Monsieur David MAUGER ou Madame Valérie GENESSEAUX, mandataires suppléants ;

ARTICLE 2 : L'article 5 est modifié comme suit :

Madame Juliette DEMISSY, Madame Marie CANNEAUX, Monsieur David MAUGER, Madame Valérie GENESSEAUX, ne percevront pas d'indemnité de responsabilité ;

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté 2019/460 restent inchangés ;

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Madame la Comptable Publique

Fait à Vouziers, le 25 juin 2020

Le Président



Francis **SIGNORET**

Le Régisseur Titulaire

Aurélien MUSU

Précédé de la mention « vu pour acceptation »

Le 01/07/20

Signature

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant

Juliette DEMISSY

Précédé de la mention « vu pour acceptation »

Le 30/06/2020

Signature

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant

Marie CANNEAUX

Précédé de la mention « vu pour acceptation »

Le 30/06/2020

Signature

Vu pour acceptation

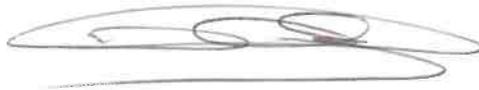
Le Mandataire suppléant
David MAUGER

Précédé de la mention « vu pour acceptation »

Le
Signature

30/06/20

Vu pour acceptation



Le Mandataire suppléant
Valérie GENESSEAUX

Précédé de la mention « vu pour acceptation »

Le
Signature

2 / 07 / 2020

Vu pour acceptation



Transmis au contrôle de légalité le 3.07.2020